

L'an deux mille dix neuf et le cinq mars à dix huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	26 Février 2019
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAUPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES	
LAURENT Joël	X	SOULELIAC René	X	ROBERT Karine	Absente	DALVERNY Jérôme	X
Commune de BURZET		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune de MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
TEYSSIER Geneviève	X	ORIVES Eric	X	CHAMBON Daniel	X	PALLOT Thierry	X
Commune de CHIROLS		Commune de LA SOUCHE		Commune de PEREYRES		Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Raoul	X	ALBALADEJO Thomas	X	MEJEAN Hervé	X	FARGIER Gérard	X
Commune de FABRAS		Commune de MAYRES		Commune de PONT DE LABEAUME		Commune de THUEYTS	
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	Absent	VEYRENC Yves	X	CHAUPUIS Pierre	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. **Point sur sentiers de randonnée : modalités de mise en œuvre signalétique :**

Il est présenté un bilan de l'état de la signalétique et des modifications ou renouvellements à prévoir sur les sentiers retenus par chaque commune, suite à l'inventaire réalisé sur le terrain par notre agent. Présence de Cédric Filliat Service Sports du Conseil Départemental 07. Un compte rendu sera transmis à chaque commune.

2. **Présentation d'un projet de mutuelle de "groupe" sur support des communes :**

Partant du constat que certains administrés négligeaient leur santé pour des raisons financières, Henriette Tellier et Jocelyne Chamaudon (adjointes à Jaujac) ont souhaité faire connaître aux élus l'association ACTIOM. Deux représentantes présentent cette association, créée en 2014 pour soutenir leurs adhérents dans leur recherche de complémentaire santé. L'adhésion s'élève à 12 € par an, et permet un accompagnement dans le choix de l'un des cinq contrats groupe, présentant 12 niveaux de garantie (avec les mutuelles MIEL, PAILLON PREVOYANCE, MILTIS, MIC et MIE). Ces contrats collectifs présentent des avantages notamment en terme de coût, d'aide au paiement de l'Etat (ACS), ne nécessitent pas de sélection médicale, pratiquent le tiers payant, donnent accès aux réseaux de soins...

Les communes qui souhaitent permettre à leurs administrés de bénéficier des avantages de cette association pourront réaliser un partenariat avec l'association ACTIOM, consistant en la promotion de ses actions et en la mise à disposition d'un local connecté. Aucun engagement financier n'est demandé. A ce jour, 2700 communes et communautés de communes sont partenaires de l'association ACTIOM. Pour la CDC, elle doit avoir la compétence en matière sociale. (Cf présentation d'ACTIOM en annexe).

3. **Aide au commerce (dossier COUDERC Lionel : Boulangerie Pont-de-Labeaume) :**

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région et le règlement sur les aides économiques, par deux délibérations du 20.09.2018. Cela permet l'attribution d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Délégation avait été donnée au Bureau communautaire pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions. Un deuxième dossier vient d'être déposé par Monsieur Lionel COUDERC pour la boulangerie de Pont de Labeaume. Le projet consiste au changement de devanture pour un montant de travaux de 20 350 € H.T. Le dossier a été instruit par la chambre des métiers et rentre bien dans le cadre du règlement d'attribution validé par le Conseil communautaire. La demande de financement est de 4 070 € pour la Région et 2 035 € pour la CDC. Le Président propose donc de donner un avis favorable à cette demande.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. **Partenariat culturel 2019 à étudier : évènementiels 2019 :**

Suite aux dossiers de demande reçus de 4 associations locales, le Président propose l'attribution des subventions 2019 comme suit :

Association	Objet de la demande	Subvention proposée 2019
Château de Hautségur (Meyras)	Participation mise en lumière de l'extérieur du château	500 €
Château du Pin (Fabras)	Résidence d'artistes et estivales Juillet Août Septembre 2019	1 000 €
Le Scarabée(Thueyts)	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 3^{ème} édition Fêtes des métiers d'art (8 et 9 Juin 2019) ➢ Blou'art les 7, 8 et 9 Septembre 2019 	500 €
Atomica 07 (Lalevade d'Ardèche)	Spectacles dans différentes communes de la CDC (Septembre et Octobre 2019)	1 000 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5. **Partenariat culturel 2019 à étudier : convention de partenariat avec FORMAT :**

Le Président expose qu'il a reçu une demande de partenariat de l'association FORMAT, qui propose la signature d'une convention avec l'Etat, la Région et le CD07, ainsi que la communauté de communes Beaume Drobie, afin permettre à l'association de mener des actions sur les deux communautés de communes. Ce partenariat est prévu sur 3 ans : 2019,

2020 et 2021. Pour 2019, un projet d'itinérance consistant en deux spectacles dans deux communes de la communauté de communes et un festival à Jaujac sont programmés. Le Président propose de financer ces deux projets à hauteur de 500 € pour chacune des deux itinérances et 1 000 € pour le festival à Jaujac.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Ardèche Loisirs Patrimoine : convention avec Ecomusée :

Le Président propose de reconduire pour l'année 2019 le partenariat approuvé par délibération du Conseil communautaire du 19.06.2018, pour l'année 2018. Délégation avait été donnée au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction du contrat de mandant prévoyant l'engagement de la CDC, via l'écomusée de Chirols, d'assurer la promotion du Pass ALP auprès de sa clientèle et d'assurer une entrée libre de son espace à tous détenteurs de carte Pass valide. Le contrat prévoit une commission sur le prix de vente du pass ALP et sur le prix d'entrée de l'écomusée.

Il propose aussi d'approuver les tarifs 2019 : 3 jours ou 72h : 39 € / 6 jours ou 144h : 49 € / annuel ou 365j : 79 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6. Ardèche Loisirs Patrimoine : convention avec Office de Tourisme (tarifs 2019 Pass ALP) :

Le Président propose de reconduire pour l'année 2019 le partenariat approuvé par délibérations du Conseil communautaire du 19.06.2018, pour l'année 2018. Délégation avait été donnée au Bureau communautaire pour le suivi et la reconduction de la convention avec l'office du tourisme, prévoyant l'engagement de la CDC d'assurer la promotion du Pass ALP, moyennant une commission de 10 %. Il rappelle les tarifs 2019 : 3 jours ou 72h : 39 € / 6 jours ou 144h : 49 € / annuel ou 365j : 79 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Pour rappel le contrat ETAPE entre le CD 07 et notre CDC sera signé lors de la journée du tourisme, à Aubenas le 7 mars prochain. Les membres du bureau y sont invités.

7. Divers :

Départ Mme la Sous Préfète de Largentière : le Président informe les élus qu'ils sont invités au « pot de départ » de Madame la sous préfète, organisé en Préfecture de Privas le 15.03.2019 à 18h.

Voirie : Daniel CHAMBON rappelle que les communes doivent consommer le solde de leur enveloppe voirie 2016-2019 cette année. Prendre contact avec le bureau d'études pour les travaux à réaliser, ou délibérer pour les communes qui souhaitent solliciter le versement de leur reliquat sous forme de fonds de concours, pour financer un aménagement de village.

Diagnostic eau : Joël LAURENT indique qu'il est important que chaque commune ait un schéma directeur pour 2020, car il donne des indications précises et importantes sur les travaux à prévoir si la compétence EAU ASSAINISSEMENT devait être transférée à la CDC. L'Agence de l'eau et le CD07 peuvent subventionner cette étude à hauteur de 60 à 80 %.

Ordures ménagères : Joël LAURENT indique que des points de regroupement ont été installés sur plusieurs communes (Mayres, Meyras, La Souche...). L'objectif est de limiter le nombre de tournées par semaine, surtout en hiver, et qu'il souhaite multiplier ces aménagements.

Bibliothèque : Thomas ALBALADEJO demande où en est le diagnostic réalisé sur les bibliothèques municipales. Il en ressort que la majorité des bibliothèques sont tenues par des bénévoles et que cette dynamique ne doit pas être désorganisée. Stéphane GINEVRA qui est en charge de ce sujet souhaite informatiser chaque bibliothèque. Pour cela, il recherche des ordinateurs, même anciens, pour une mise en réseau des ouvrages proposés sur un logiciel commun.

Projet éoliennes : Thomas ALBALADEJO demande si d'autres communes que La Souche ont été sollicitées pour étudier l'implantation d'éoliennes. Burzet notamment l'a été, mais le projet est inenvisageable car se trouve sur une zone concernée par l'armée. Pour rappel, il s'agit d'une compétence communautaire optionnelle, soumise à définition de l'intérêt communautaire. La CDC n'a pas été contactée.

Invitation meltingdance : l'association de danse Meltingdance qui s'entraîne au gymnase de Montpezat donne un spectacle le samedi 6 avril à 20h à Lalevade d'Ardèche, où tous les élus et agents des communes et de la CDC sont invités, afin de remercier la collectivité pour la mise à disposition de la salle du gymnase.

La séance est levée à 20h10.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.